

## **RAPPORT N° 416 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 03 DECEMBRE 2023**

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 25 novembre au 02 décembre 2023 concernant les cas de violations des droits de l'homme au Burundi.

Au cours de cette période, au moins quatre (4) personnes, dont une fille violée avant d'être assassinée, ont été assassinées dans différentes localités du pays.

Le rapport déplore aussi le cas de trois (3) personnes qui ont été grièvement blessées par des militaires en province de Rumonge ainsi que les cas de trois (3) personnes qui ont été enlevées par des agents de la Police Nationale du Burundi (PNB) et du Service National de Renseignement (SNR) respectivement en provinces de Ngozi et en mairie de Bujumbura.

### **1. Atteintes au droit à la vie**

- En date du 26 novembre 2023, le corps sans vie d'une élève en 8<sup>ème</sup> année à l'Ecole fondamentale (ECOFO) de Muramvya III, Inès Niyongere, âgée de 15 ans, a été découvert sur la sous-colline de Kayogoro de la colline, commune et province de Muramvya (centre du Burundi).

Selon des témoins de la découverte macabre, des traces découvertes sur le corps de la victime prouvent qu'elle a été violée avant d'être atrocement assassinée.

SOS-Torture Burundi déplore la recrudescence des crimes à caractère sexuel ou liés aux violences basées sur le genre, plus particulièrement dans le milieu scolaire où certains enseignants sont pointés du doigt. Ce qui est sidérant et qui perpétue la commission de ces crimes, c'est que certains auteurs de cette criminalité, pour la plupart enseignants et membres du CNDD-FDD<sup>1</sup>, jouissent d'une impunité ou passent quelques temps en détention avant de recouvrer leur

---

<sup>1</sup> Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie.

liberté, généralement à la suite des pressions des ténors de ce parti exercées sur des juges ou officiers du ministère public.

Elle demande une enquête minutieuse et impartiale pour identifier les auteurs et les traduire en justice. Elle demande aussi que des mesures administratives, juridiques et judiciaires soient prises dans l'urgence ou renforcées pour décourager ces comportements déviants et protéger la fille et la femme burundaise contre ce fléau en passe de devenir une banalité dans la société.

- Dans la journée de lundi 26 novembre 2023, Adrien Sibomana, âgé de 37 ans, est décédé à l'hôpital de Mpanda des suites des coups et blessures qui lui ont été infligés par des policiers et des Imbonerakure sur la colline de Masha de la commune de Mpanda, en province de Bubanza (nord-ouest du Burundi).

Selon des témoins, Adrien Sibomana, un ancien militant du parti CNL<sup>2</sup> qui venait à peine de passer deux mois clandestinement au CNDD-FDD, a été violemment passé à tabac par des policiers et Imbonerakure, dont un certain Eric Nzambimana considéré comme l'auteur principal du crime, qui étaient à la recherche des distillateurs d'une boisson artisanale fortement alcoolisée appelée « *Kanyanga* ».

SOS-Torture Burundi demande aux autorités policières et judiciaires en province de Bubanza de conduire des investigations crédibles, impartiales et minutieuses en vue d'identifier tous les policiers et Imbonerakure impliqués dans ces actes atroces de torture ayant entraîné la mort d'Adrien Sibomana et de les punir conformément à la loi.

---

<sup>2</sup> Congrès National pour la Liberté.

- Dans la nuit de mardi 28 novembre 2023 vers 21h30, le représentant local du CNDD-FDD, Ernest Niyongabo, âgé d'une trentaine d'années, a été tué à coups de poignard par des individus non encore identifiés sur la colline de Bubanda de la commune de Rutegama, en province de Muramvya (centre du Burundi).

Selon des sources locales, Ernest Niyongabo a été tué sur le chemin de retour d'un bistro de la localité où il avait passé la soirée et son corps présentait plusieurs blessures au niveau de la tête.

Les mêmes sources ont précisé que les mobiles et les circonstances du crime n'ont pas été déterminés.

SOS-Torture Burundi demande une enquête approfondie pour découvrir les auteurs du meurtre et les traduire devant la justice afin d'être punis conformément à la loi.

- Dans la nuit de vendredi 30 novembre 2023 vers 19 heures, une femme connue sous le nom de Béatrice Butoyi, âgée de 65 ans, a été assassinée à coups de couteau à son domicile situé sur la colline de Muhanga de la zone de Rwuya, en commune de Muhanga de la province de Kayanza (nord du Burundi).

Selon des voisins de la victime qui sont intervenues après la commission du crime, le corps de Béatrice Butoyi gisait dans une mare de sang devant son domicile et présentait des blessures au niveau de l'omoplate.

Les mêmes sources précisent que les auteurs et les mobiles de cet assassinat n'ont pas été identifiés.

SOS-Torture Burundi demande une enquête minutieuse et impartiale pour découvrir les auteurs et les punir conformément à la loi.

### 2. Atteintes au droit à l'intégrité physique

- Dans la nuit du mercredi 28 novembre 2023 vers 20 heures, des militaires (environ une quinzaine) du camp de Rumonge (sud-ouest du Burundi) en patrouille nocturne se sont attaqués à des gens rencontrés à leur passage dont ils ont accusé injustement de perturber leur alignement. Ainsi, trois personnes ont été grièvement blessées à la suite de coups et blessures qui leur ont été infligés et ont été évacuées à l'hôpital de Rumonge où elles ont été admises en urgence pour des soins intensifs. Deux parmi ces victimes ont pu être identifiées. Il s'agit d'Enock Karabona, un enseignant au lycée communal urbain de Rumonge et d'une jeune fille au Lycée étoile de Rumonge, Marie Nahayo.

Selon des témoins, certaines victimes ont néanmoins pu se dédouaner en payant une somme de dix mille francs burundais (10 000 Fbu) en guise de corruption sous forme d'amende non fondée.

SOS-Torture Burundi dénonce le comportement de certains membres des corps de défense et de sécurité qui s'adonnent à des actes de perturbation de l'ordre, la sécurité et la tranquillité publics contre de paisibles citoyens et déplore l'attitude des autorités hiérarchiques qui ne prennent aucune mesure pour juguler les excès de certains membres indisciplinés. Elle demande par la même occasion aux autorités militaires du camp de Rumonge de mener des investigations crédibles et minutieuses en vue d'identifier les auteurs de ces actes de torture et les punir conformément à la loi.

### 3. Cas d'enlèvements ou de disparitions forcées

- Dans la journée de jeudi 29 novembre 2023, un agent de la REGIDESO<sup>3</sup> connu sous le nom d'Eric Ndayishimiye a été enlevé à son service par le responsable du Service National de Renseignement (SNR) en mairie de Bujumbura (ouest du Burundi), colonel de police Eliphaz Niyongabo, qui l'a conduit vers une destination inconnue.

Selon des témoins, lors de l'arrestation de la victime, Eliphaz Niyongabo n'a pas exhibé un avis de recherche ou un mandat d'arrêt ni donné des explications sur le motif de son arrestation ou sur le lieu de sa destination.

SOS-Torture Burundi dénonce les pratiques illégales d'enlèvement en vogue au SNR qui sont utilisées comme des méthodes d'arrestation. Elle s'inquiète du sort d'Eric Ndayishimiye qui risque une disparition forcée comme d'autres victimes qui ont été arrêtées par Eliphaz Niyongabo dans des circonstances similaires à travers plusieurs localités du pays et qui sont portées disparues jusqu'à ce jour.

- Dans l'avant-midi de samedi 02 décembre 2023 vers 11 heures, le responsable du parti CNL en province de Ngozi (nord du Burundi), Jonas Nahimana ainsi que le planton qui exerce la propreté au bureau de ce parti ont été enlevés par le commissaire provincial de la police dans cette province et conduits vers une destination inconnue.

Selon des sources locales, Jonas Nahimana était en train de coordonner les activités de déménagement des matériels du parti se trouvant dans l'ancienne permanence vers une nouvelle. Ces activités ont été perturbées par des policiers accompagnés par des Imbonerakure arrivés en trombe alors que ces activités de déménagement avaient été annoncées à l'administration de la province de Ngozi.

---

<sup>3</sup> Régie de production et de distribution d'eau et d'électricité du Burundi.

Les mêmes sources ont précisé que Jonas Nahimana ainsi que le planton ont été libérés le même jour au courant de l'après-midi.

SOS-Torture Burundi dénonce une persistance d'actes d'intolérance politique des membres du CNDD-FDD envers les militants des partis politiques de l'opposition, plus particulièrement ceux du CNL, et demande aux autorités du pays, en l'occurrence le chef de l'État, d'assainir le climat politique afin que tout citoyen puisse jouir paisiblement de tous ses droits fondamentaux enracinés dans la Constitution du Burundi et dans d'autres lois qui en sont l'émanation. Elle déplore aussi que la police burundaise affiche une partialité ostensible envers le CNDD-FDD malgré les dispositions pertinentes de la constitution et des lois et règlements régissant la Police Nationale du Burundi (PNB) qui interdisent formellement aux membres de ce corps de manifester notamment leurs préférences politiques (voir notamment l'article 250 de la Constitution de la République du Burundi).

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situés à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.